Envoyé en préfecture le 26/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le
ID : 056-215601030-20260321-DELIB2026220309-DE

Extrait du registre des délibérations de la commune de LANTILLAC

Département du MORBIHAN

Arrondissement de PONTIVY

Commune de LANTILLAC

SEANCE DU 21 MARS 2026

Date de la convocation : 16.03.2026

Date d'affichage : 16.03.2026

Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal	11
En exercice :	11
Votants :	11

Pour :	11
Contre :	0
Abstentions :	0

L'an 2026, le 21 mars à 10 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal, sur convocation adressée par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de M. Michel BERTHO, Maire.

Présents : BERTHO Michel, BESNARD Sébastien, BLANCHARD Vanessa, JICQUEL Rachel, LAUNAY Yannick, PIGNEUL Dominique, PRIGENT Amélie, ROBINO Nicolas, ROHEL Marina.

Excusés : ALLAIN Killian (pouvoir à R. JICQUEL), GILBERT Gwénaël

A été nommé(e) secrétaire : Mme Rachel JICQUEL

DELIB 2026-22-03-09 — Syndicat scolaire du Pays de Josselin — Désignation de deux délégués

M. le Maire expose :

La commune est membre du syndicat scolaire du Pays de Josselin. Elle y est représentée par deux délégués titulaires.

Suite au renouvellement intégral des conseils municipaux, Monsieur le Maire propose au Conseil de procéder à l'élection de ces deux délégués titulaires pour siéger au syndicat scolaire du Pays de Josselin.

Deux candidats se font connaître : M. Michel BERTHO et Mme Rachel JICQUEL.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Sont désignés représentants titulaires au sein du Syndicat scolaire du Pays de Josselin :

- **M. Michel BERTHO**
- **Mme Rachel JICQUEL.**

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Maire,
M. BERTHO

M. Bertho

Mairie de LANTILLAC 56 (Morbihan)